

FICHE D'INSCRIPTION



ADULTE
À PARTIR DE 16 ANS

1 ETAT CIVIL

DATE D'INSCRIPTION :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL : ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

EXPÉRIENCE SPORTIVE : (SI VOUS ÊTES DÉJÀ PRATIQUANT DE KRAV MAGA INDIQUEZ LE GRADE OU NOMBRE D'ANNÉE DE PRATIQUE)

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CLUB ?

INTERNET BOUCHE À OREILLE AUTRE :

2 MODALITÉS D'INSCRIPTION

ÉTUDIANTS OU SANS EMPLOI : -10 % SUR JUSTIFICATIF

À L'ANNÉE : 250 €

PAYABLE EN
5 CHEQUES

INSCRIRE LE MONTANT
DE L'ABONNEMENT
CHOISI.

OU

AU TRIMESTRE : 160 €

PAYABLE EN
2 CHEQUES

INSCRIRE LE MONTANT
DE L'ABONNEMENT
CHOISI.

OU

AU MOIS : 80 €

INSCRIRE LE MONTANT
DE L'ABONNEMENT
CHOISI.

PACK ADMINISTRATIF

+

35 €

MODE DE PAIEMENT :

CHEQUES À L'ORDRE DE "PYRÉNÉES KRAV-MAGA", DATÉS DU JOUR DE L'INSCRIPTION.

MONTANT
CHEQUE
N°1

MONTANT
CHEQUE
N°2

MONTANT
CHEQUE
N°3

MONTANT
CHEQUE
N°4

MONTANT
CHEQUE
N°5

TOTAL

DATE
D'ENCAISSEMENT

DATE
D'ENCAISSEMENT

DATE
D'ENCAISSEMENT

DATE
D'ENCAISSEMENT

DATE
D'ENCAISSEMENT

TOURNER LA PAGE

3 DOCUMENTS À FOURNIR :

- **CERTIFICAT MÉDICAL** PRÉCISANT BIEN : "APTE À LA PRATIQUE DU KRAV MAGA",
- **2 PHOTOS D'IDENTITÉS** POUR LES DÉBUTANTS UNIQUEMENT, AVEC VOS NOMS ET PRÉNOMS AU DOS,
- **LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR SIGNÉ.**

**L'ACCÈS AUX COURS NE SERA POSSIBLE QUE LORSQUE L'INSCRIPTION SERA COMPLÈTE :
FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE (1), MODALITÉS RÉGLÉES (2) ET DOCUMENTS REMIS (3).**

L'ÉQUIPE DU PKM :
CÉCILE, DELPHINE, DIDIER, FABRICE, JEAN-PIERRE, MIKA ET RODOLPHE
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE AINSI QU'UNE BONNE SAISON.





Règlement Intérieur Saison 2021-2022



Article 1 : Champ d'application.

Le règlement intérieur a le même champ d'application pour tous les membres de l'association sportive. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'il est accepté lors de l'adhésion.

Article 2 : Affiliation.

Le club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA (PKM)** est affilié à la **KRAV-MAGA FÉDÉRATION & DISCIPLINES ASSOCIÉES (KMFDA)** et s'engage donc à se conformer à ses statuts et à son règlement.

Article 3 : Conditions d'adhésion.

L'adhésion au club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA** ne sera effective que lorsque :

- L'adhérent se sera acquitté des cotisations dues. En cas de non paiement des cotisations, le club se réserve le droit de radier l'adhérent.
- L'adhérent aura fourni le certificat médical attestant la pratique du Krav Maga.
- L'adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

Article 4 : Hygiène et Sécurité.

Il est demandé aux adhérents de respecter les règles élémentaires de sécurité pour la pratique de notre discipline sportive. Il est notamment demandé de porter pour chaque entraînement les équipements de protection individuels (coquille, protège tibiae, protège dents, etc...).

Il est également demandé aux adhérents de ne pas porter d'objets susceptibles de blesser le pratiquant et ses partenaires (boucles d'oreilles, chaînes, bagues, piercings, gourmettes, etc...).

Lors des entraînements pieds nus, il est demandé aux pratiquants d'avoir une bonne hygiène corporelle afin de ne pas incommoder les autres pratiquants.

Il est aussi demandé de penser à sa coupe de ongles (mains et pieds) afin de ne pas causer de blessures involontaires à ses partenaires.

L'équipe du PKM se réserve le droit d'interdire l'accès aux cours en cas de suspicion de prise de substance alcoolique ou de produits stupéfiants.

Article 5 : Droit à l'image.

Toute personne physique a un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite. Ce droit concerne non seulement l'image mais aussi tous les éléments constitutifs de la personne (voix, silhouette, ...).

Cependant chaque adhérent fréquentant le club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA** accepte et autorise que les films, photographies ou toute autre identification de la personne pris à l'occasion des entraînements, stages ou toute autre manifestation puissent être utilisés par le club à des fins publicitaires ou commerciales.

Article 6 : Etat d'esprit.

Le club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA** se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif original.

C'est pourquoi, tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste se verra sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement des cotisations versées.

Tout adhérent s'engage à entretenir un bon état d'esprit, gaieté, loyauté et respect des autres.

Article 7 : Matériel et Tenue.

Le matériel collectif : le matériel sportif mis à la disposition des adhérents est fourni par le club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA**. Il est demandé aux adhérents de participer à sa mise en place, son rangement et d'en prendre soin lors de son utilisation.

Le matériel personnel : Dès les premiers cours, les pratiquants devront se munir d'une coquille (parties génitales), d'un protège dents et de protège-tibiae adaptés aux sports de combat. En cours de saison l'acquisition de gants de boxe sera également demandée.

Tenue : La tenue réglementaire pour la pratique du krav-maga au sein de la **KMFDA** se compose d'un pantalon noir et d'un t-shirt gris estampillé du logo de la **KMFDA**. En chaussures de sport sur sol dur et pieds nus ou en chaussettes sur tapis.

Le non respect répétitif de la tenue et du matériel personnel peut entraîner l'exclusion du cours.

Article 8 : Responsabilité.

Le club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA** décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels occasionnés dans les salles d'entraînement.

L'acceptation de ce règlement se fait en totalité. En cas de non respect de ce dernier, le club **PYRÉNÉES KRAV-MAGA** se réserve le droit de radier de façon temporaire ou définitive tout adhérent allant à l'encontre de ce présent règlement sans possibilité de remboursement des cotisations versées.

Article 9 :

Aucun remboursement ne pourra être effectué pour quelque motif que ce soit (maladie, mutation etc.).

Je soussigné(e)

atteste avoir lu et accepté le présent règlement

Fait à le Signature (précédée de la mention lu et approuvé).